

**COMMUNAUTÉ DE L'EAU**

Grande Région de Grenoble



**GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU**  
**Plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable**

**SCoT de la Grande Région de Grenoble**

---

**AVERTISSEMENT**

*Le présent rapport de la Communauté de l'Eau reflète les interprétations de ses auteurs, établies sur l'analyse d'enquêtes, d'entretiens et de concertation avec les membres des services du périmètre de l'étude.*

## SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	3
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
1. PLAN DE SECURISATION PAR TERRITOIRE .....	6
1.1. Trièves.....	6
1.2. Métropole .....	9
1.3. Bièvre - Valloire .....	12
1.4. Sud Grésivaudan.....	15
1.5. Voironnais.....	18
1.6. Grésivaudan.....	21
2. SYNTHÈSE A L'ECHELLE DU SCOT .....	25
2.1. Carte de synthèse .....	25
2.2. Tableau synthétique .....	27
2.3. Evolution des objectifs SCOT concernant la gestion durable des ressources en eau potable.....	31
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>35</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>36</b>

### LISTE DES FIGURES

Figure 1 : présentation du territoire du Trièves et de ses contraintes topographiques .....	5
Figure 2 : schéma de la grande sécurisation (sécurisation inter-territoire) .....	6
Figure 3 : sécurisation de la distribution - sécurisation intra-territoire .....	7
Figure 4 : présentation du territoire de la Métropole et de sa topographie.....	8
Figure 5 : bilan besoins-ressources quantitatif prospectives 2030 .....	9
Figure 6 : schéma de la grande sécurisation (sécurisation inter-territoire) .....	9
Figure 7 : schéma de sécurisation de la distribution de la Métropole (sécurisation intra-territoire) .....	10
Figure 8 : schéma de la grande sécurisation (inter-territoires) de Bièvre- Valloire.....	12
Figure 9 : schéma de la sécurisation interne (intra-territoire) de Bièvre-Valloire.....	13
Figure 10 : présentation du territoire du Sud Grésivaudan et de sa topographie.....	14
Figure 11 : schéma de la grande sécurisation (inter-territoires) du Sud Grésivaudan .....	14
Figure 12 : schéma de la sécurisation interne (intra-territoire) du Sud Grésivaudan .....	15
Figure 13 : présentation du territoire et de sa topographie .....	17
Figure 14 : bilan besoins-ressources prospectives 2030 - Voironnais .....	17
Figure 15 : schéma de la grande sécurisation (inter-territoire) du Voironnais .....	18
Figure 16 : schéma de la sécurisation interne (intra-territoire) du Voironnais.....	18
Figure 17 : présentation du territoire du Grésivaudan et de ses contraintes topographiques.....	19
Figure 18 : schéma de la grande sécurisation (sécurisation inter-territoires) du Grésivaudan.....	20
Figure 19 : schéma de la sécurisation interne (intra-territoire) du territoire du Grésivaudan .....	21

### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : objectifs pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire du Trièves.....	9
Tableau 2 : objectifs pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire de la Métropole .....	12
Tableau 3 : objectifs pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire de Bièvre-Valloire.....	15
Tableau 4 : objectifs pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire du Sud Grésivaudan .....	18
Tableau 5 : objectifs pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire du Voironnais .....	21
Tableau 6 : objectifs pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire du Grésivaudan .....	24
Tableau 8 : état d'avancement de la protection des captages d'alimentation en eau potable .....	27
Tableau 7 : enjeux majeurs de la gestion globale de la ressource en eau sur le territoire du SCOT et évolution par rapport au plan de sécurisation de 2010 .....	25
Tableau 9 : état d'avancement des territoires du SCOT sur les 4 orientations du chapitre « Protéger durablement les ressources en eau potable » .....	29



## INTRODUCTION

---

En 2010/2011, un premier plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable ainsi qu'un tableau des besoins ont été réalisés. Ces documents ont été intégrés au Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT approuvé en 2012. Ce plan de sécurisation se basait sur une étude bilan besoins-ressources réalisée en 2008 par la Communauté de l'eau (mémoire de stage ENGEES - Jérémy Ruzand) avec un partenariat avec la DDAF. Les évolutions réglementaires et contextuelles des territoires ont conduit la Communauté de l'Eau à mettre à jour le bilan besoins-ressources au travers de fiches par territoire en 2015 et d'une étude complète en 2016, toutes deux disponibles sur le site internet de la Communauté de l'Eau.

Toujours dans le contexte des évolutions territoriales et réglementaires, le plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable du SCoT est mis à jour.

Les résultats présentés sont issus des schéma directeurs d'alimentation en eau potable des collectivités, des résultats d'une enquête menée par la Communauté de l'Eau auprès des collectivités compétentes, d'entretiens avec les responsables de plusieurs collectivités, ainsi que les études menées par les différents territoires dans le cadre des SAGE, contrats de rivière ou des définitions de zones de sauvegarde des eaux et des zones de répartition des eaux.

Ce plan de sécurisation a été réalisé en deux étapes. La première consiste en une analyse par territoire afin de faire ressortir les enjeux qui leurs sont propres avec une présentation par territoire et des amendements durant le premier semestre 2017.

La deuxième étape est un bilan à l'échelle du SCoT et la réalisation d'un tableau synthétique des principaux enjeux de sécurisation de l'alimentation en eau potable.

# 1. PLAN DE SECURISATION PAR TERRITOIRE

## 1.1. Trièves

### 1.1.1. Présentation du territoire et organisation de l'alimentation en eau potable

La compétence eau potable est peu structurée sur le territoire du Trièves. En effet, seules 7 des 28 communes de la communauté de communes ont transféré la compétence eau potable à la communauté de communes.

La majorité des autres communes du secteur assurent la compétence eau potable à l'échelle communale à quelques exceptions près :

- le SIE de l'Homme du Lac, gère une partie de la production des communes de Cornillon en Trièves et de Saint Jean d'Hérans
- le SIE de Saint Jean d'Hérans et de Saint Sébastien s'occupe en partie de la production des communes de Saint Jean d'Hérans et de Saint Sébastien

D'un point de vue géographique, le territoire du Trièves est très enclavé au cœur de plusieurs massifs montagneux (Vercors au Sud et à l'Ouest, le Taillefer à l'Est et le Dévoluy au Sud).

Les contraintes topographiques internes sont également très présentes avec la présence de talwegs abrupts au niveau des cours d'eau de l'Ebron, du Drac, de la Gresse et de l'Orbannes, et de barres rocheuses en avancée des différents massifs.

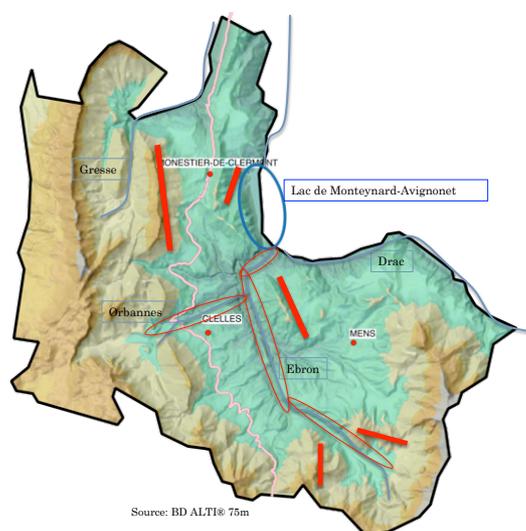
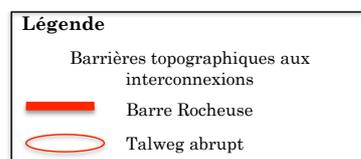


Figure 1 : présentation du territoire du Trièves et de ses contraintes topographiques

Il résulte de ces caractéristiques montagnardes la présence de nombreuses ressources en eau et une activité économique basée sur l'agriculture, l'élevage et sur le tourisme hivernal et estival. De nombreuses contraintes en découlent tant dans le domaine de la distribution d'eau potable que de la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Les résultats du bilan besoins-ressources quantitatif de la phase 2 de l'étude sur la gestion globale de la ressource en eau fait ressortir plusieurs collectivités avec des bilans actuel et prospectifs déficitaires ou à surveiller.

De même, les résultats du bilan qualitatif montre localement des communes avec une qualité de l'eau distribuée dégradée.

### 1.1.2. Grande sécurisation

Les contraintes topographiques du territoire présentées dans le paragraphe 1.1.1 rendent complexe toutes interconnexions avec les réseaux voisins. Quelques liens avec les territoires voisins sont à maintenir, notamment pour une dizaine d'abonnés de la commune de Vif (Grenoble-Alpes Métropole) alimentés par le Trièves. De même la commune de Pellafol (communauté de communes de la Matheysine) peut être secourue par la commune de Châtel en Trièves (communauté de communes du Trièves).

Une proposition émise ces dernières années (avant que la compétence eau potable soit portée par la Grenoble-Alpes Métropole) est l'alimentation du Trièves (notamment des 7 communes jouxtant le périmètre de la Métropole) par le réseau de la ville de Grenoble depuis les captages de Rochefort, avec une interconnexion au niveau de Vif et de Saint Martin de la Cluze. Cette solution est très complexe à mettre en place car la communauté de communes du Trièves présente son point bas à 430 m d'altitude et son premier réservoir à 805 m, ce qui est supérieur au niveau moyen altimétrique de Vif.

De plus, cette hypothèse est très (trop) onéreuse pour les collectivités, et demande de nombreuses évolutions techniques :

- le changement de toutes les canalisations afin de pouvoir alimenter le Trièves (les diamètres des canalisations des deux réseaux étant différents)
- une augmentation des diamètres entre les captages de Rochefort et le Trièves pour pouvoir fournir le débit et le volume nécessaire au Trièves
- la mise en place de surpresseurs nécessaires à l'alimentation du fait de la différence conséquente d'altitude (+600 m au minimum)

Cette hypothèse a été rapidement abandonnée, au regard des difficultés techniques et des coûts financiers conséquents (estimés entre 5 et 8 millions d'euros).

Une nouvelle ressource a été mise en service en juin 2016 sur la commune d'Avignonet (source de Pierrefeu). Cette source permet à la fois d'avoir un bilan quantitatif excédentaire à l'horizon 2030, et une sécurisation de l'alimentation en eau potable, pour les 7 communes qui ont transféré la compétence à la communauté de communes.

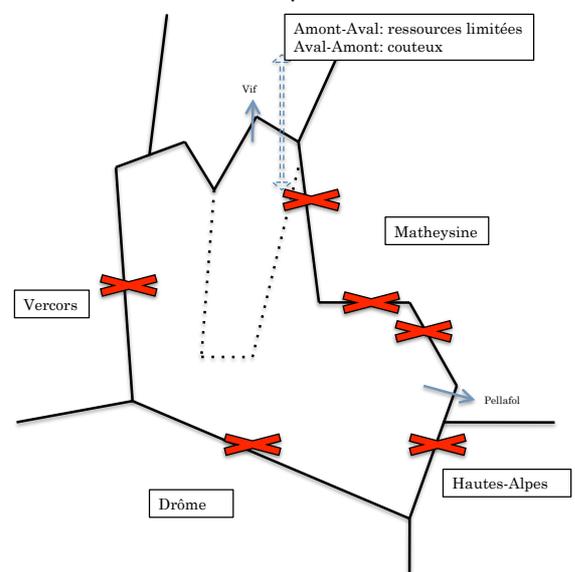
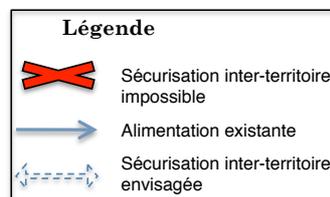


Figure 2 : schéma de la grande sécurisation (sécurisation inter-territoire)

Il ressort la nécessité d'étudier une sécurisation intra-territoire afin d'améliorer le bilan besoins-ressources avec des solutions locales.

### 1.1.3. Sécurisation interne

La sécurisation interne du territoire peut être envisagée sous plusieurs angles : les rendements des réseaux, les sécurisations des réseaux entre eux, la protection de la ressource, ...

Pour ce qui est des rendements, il s'agit d'une problématique très présente sur le territoire. En effet, en 2013, 35% des communes dont la donnée est connue ont un rendement en dessous des 65%+1/5xILC inscrit dans le décret rendement n°2012-97 du 27 janvier 2012.

L'amélioration des rendements permet de réduire les pertes d'eau et donc d'augmenter la quantité pouvant être distribuée. Cet effort sur les rendements permet d'améliorer le bilan besoins-ressources quantitatif de la collectivité, et sa sécurité en période d'étiage des ressources.

Les actions pour arriver à une augmentation des rendements sont multiples : mise en place ou amélioration du comptage (adduction et distribution), recherche de fuites, renouvellement des canalisations, ...

La sécurisation entre les collectivités est très inégale sur le territoire du Trièves. Sur le territoire des 7 communes qui ont transféré la compétence à l'intercommunalité, l'armature du réseau et son fonctionnement permettent à l'ensemble des abonnés d'avoir une alimentation sécurisée. Un approfondissement du fonctionnement et de l'armature du réseau de ces 7 communes est disponible en annexe.

Les autres communes de l'entité ont une sécurisation des collectivités entre elles limitée par la topographie du territoire, avec la présence de talwegs et de barres rocheuses, véritables contraintes pour le territoire. Dans plusieurs cas, des sécurisations entre les collectivités existent ou sont néanmoins possibles.

La sécurisation quantitative est indispensable et doit s'accompagner d'une sécurisation de l'aspect qualitatif de la distribution de l'eau potable. De nombreuses mesures ont des impacts multiples que ce soit sur la quantité ou la qualité de l'eau. Par exemple, les interconnexions identifiées précédemment favorisent à la fois le territoire de manière quantitative et qualitative.

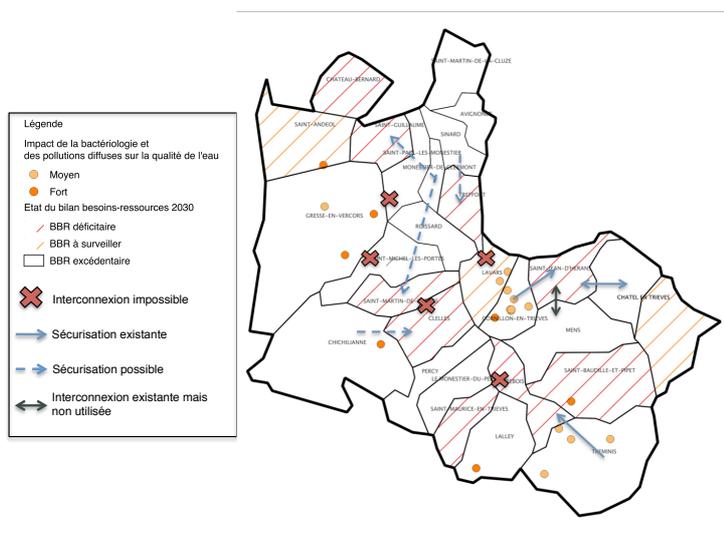


Figure 3 : sécurisation de la distribution - sécurisation intra-territoire

Parmi ces mesures, on peut également citer la protection des captages d'alimentation en eau potable. En effet, les déclarations d'utilité publique définissent des périmètres de protection permettant de réduire le risque de pollution de l'eau distribuée. Les déclarations d'utilité publique définissent également des conditions de prélèvement au point de captage, ces dernières jouant dans certains cas sur l'aspect quantitatif.

Le Trièves est particulièrement concerné par cette protection dans la mesure où seulement 25% des captages du territoire sont protégés (déclaration d'utilité publique arrêtée).

#### 1.1.4. Objectifs du territoire

Le territoire du Trièves a une topographie spécifique rendant impossible toute interconnexion avec ces voisins. De plus, cette même topographie rend complexe la sécurisation à l'intérieur même du territoire. En effet, des massifs montagneux entourent le territoire et des points hauts (barres rocheuses, petits massifs internes) sont présents rendant complexe, voir impossible dans certains secteurs, les interconnexions des réseaux.

La sécurisation du territoire du Trièves devra donc se faire en grande partie par une amélioration des rendements sur les réseaux existants, la protection et la gestion des ressources ainsi qu'une amélioration des connaissances sur le territoire. Les intra-connexions restent localement possibles à l'échelle de 2 ou 3 communes. Celles-ci permettraient de sécuriser les communes entre elles et d'assurer une alimentation en eau potable durant les périodes d'étiage.

Les objectifs multiples sur le territoire du Trièves devraient évoluer avec la réglementation de l'organisation territoriale à plus ou moins court terme, au regard de la proposition de loi enregistrée à la Présidence de l'assemblée nationale le 21 décembre 2017 (n° 536) relative à la mise en œuvre du transfert de prise des compétence eau et assainissement. Cette dernière envisage de reculer l'obligation préconisée par la loi NOTRe de prise de compétence obligatoire du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (sous certaines conditions très encadrées auxquelles correspond le Trièves *a priori*). Cette remontée de compétence devrait engendrer de nombreux changements dans la gestion des réseaux.

Intitulé	Objectifs
Gestion des réseaux	Améliorer les rendements (minimum de 65%+1/5xILC)
Gestion patrimoniale	Détection de fuites (réparation ou renouvellement des canalisations/ ouvrages) Installation de compteurs en sortie de réservoir
Protection / Sécurisation de la ressource	Mise en place et/ou mise à jour des déclarations d'utilité publique avec des périmètres de protection adaptés Suivi et application des servitudes
Connaissance de la ressource / Gestion des réseaux	Schémas directeurs d'alimentation en eau potable mis à jour et/ou récents Règlements de service conformes à la loi Suivi des ressources
Sécurisation de la distribution	Réaliser dans la mesure du possible des interconnexions afin de mutualiser la ressource

Tableau 1 : objectifs pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire du Trièves

Le territoire du Trièves est entièrement compris dans le périmètre du SAGE Drac-Romanche. La CLE Drac-Romanche avec l'appui du SI de la Gresse et du Drac Aval (SIGREDA) a mené un travail d'accompagnement des collectivités à la réalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et à la mise en place des périmètres de protection des captages.

## 1.2. Métropole

### 1.2.1. Présentation du territoire

#### 1.2.1.1 Organisation de l'alimentation en eau potable

Le territoire de Grenoble-Alpes Métropole est entouré de 3 massifs montagneux formant le Y grenoblois (Vercors, Chartreuse, Belledonne). Trois cours d'eau continuent de façonner le paysage (Isère, Drac, Romanche).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Grenoble-Alpes Métropole a la compétence eau potable et organise la gestion de l'eau sur son territoire.

L'origine de l'eau est très variée avec deux ressources principales en plaine (nappe du Drac et nappe de la Romanche) et de très nombreuses ressources pour les hauts services.

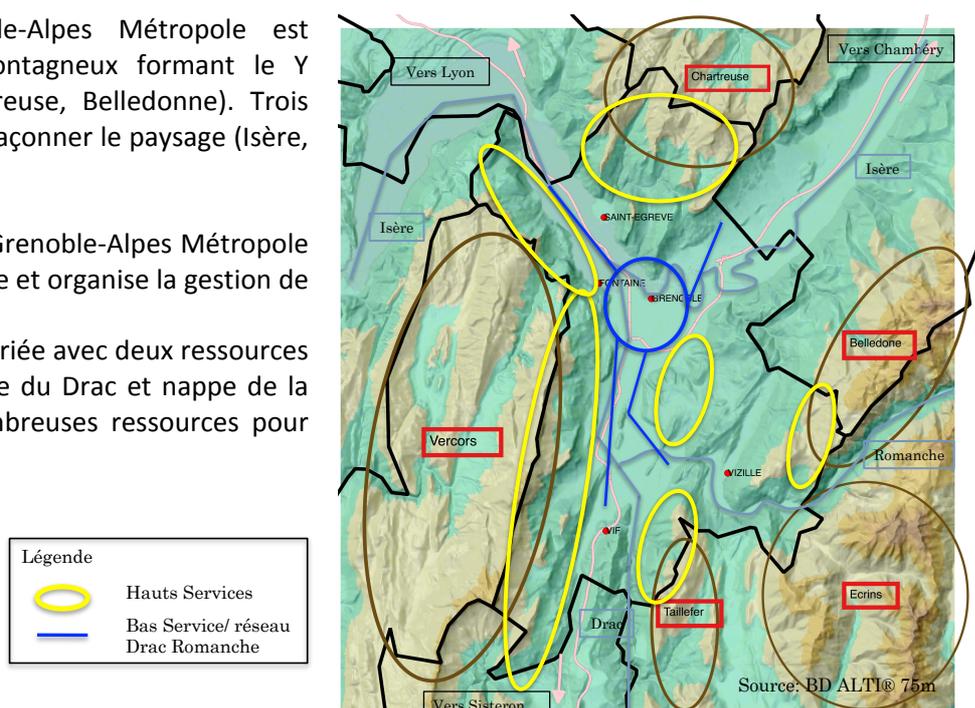


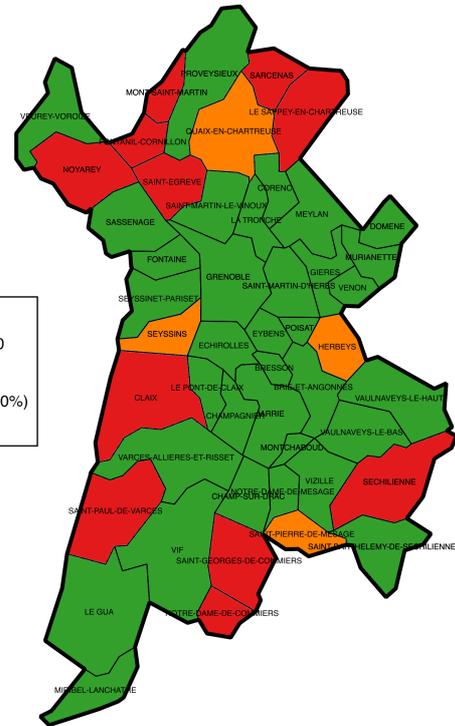
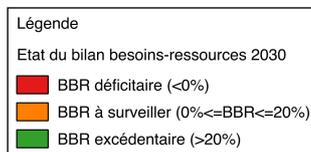
Figure 4 : présentation du territoire de la Métropole et de sa topographie

### 1.2.1.2 Rappel du bilan besoins-ressources, prospectives 2030

Lors de l'étude bilan besoins-ressources publiée en février 2017, les prospectives 2030 du bilan quantitatif ont été présentées à l'échelle de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), autorité compétente en matière d'alimentation en eau potable. La métropole apparaît alors excédentaire sur l'ensemble du territoire.

Une présentation plus fine par commune est présentée dans la figure 5.

Un bilan excédentaire à l'échelle de l'intercommunalité peut masquer des problématiques locales quantitatives. En effet, dans la vallée, deux ressources importantes (nappe du Drac et nappe de la Romanche) alimentent de nombreuses communes du territoire, soit en totalité soit pour leur partie basse. Les capacités de production de ces nappes sont très supérieures à celles des ressources gravitaires.



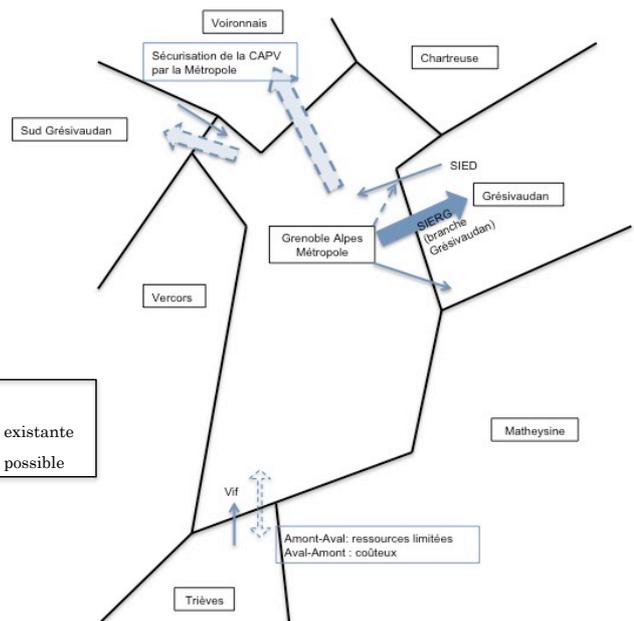
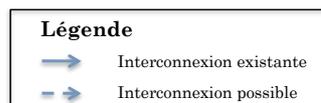
Cependant, il existe des communes en déficit quantitatif ou un bilan à surveiller sur le territoire de la Métropole. La majorité de celle-ci sont des communes de coteaux ou de pied de massifs comprenant des hauts et des bas services. L'alimentation des parties hautes de ces collectivités se fait par des ressources gravitaires, ce qui peut entraîner des bilans déficitaires à l'échelle global de la commune.

Figure 5 : bilan besoins-ressources quantitatif prospectives 2030

### 1.2.2. Grande sécurisation

Plusieurs sécurisations inter-territoire sont présentes entre la Métropole et les territoires voisins. Certaines sécurisations sont en place notamment avec le territoire du Grésivaudan.

Grenoble-Alpes Métropole alimente par le réseau Romanche (ex-SIERG) - branche Grésivaudan, plusieurs communes, et notamment plusieurs sites industriels, du Grésivaudan.



La sécurisation entre ces deux territoires est également effective dans le sens Grésivaudan/Métropole. En effet, le réseau de

Figure 6 : schéma de la grande sécurisation (sécurisation inter-territoire)

l'ex-SIED alimente et sécurise les parties hautes de plusieurs communes de la Métropole (La Tronche, Meylan, Corenc), ce qui permet de limiter les coûts en alimentant gravitairement ces hauts services. En supplément des sécurisations existantes, déjà actives, d'autres axes de sécurisation sont envisagés par les deux territoires, notamment le renforcement de la sécurisation du Grésivaudan. En effet, la ressource de l'ex-SIED est souvent la seule ressource qui alimente les communes que le syndicat desservait hier, avec des alternatives d'alimentation en secours peu ou pas présentes. Le même constat peut être fait pour les communes de la branche Grésivaudan de l'ex-SIERG. Une étude a été menée en 2015 sur les différents scénarios envisageables et ce afin de mailler totalement ou partiellement les réseaux du SIED et du SIERG branche Grésivaudan. Ces maillages auraient pour but de sécuriser les réseaux en offrant la possibilité d'alimentation par une autre ressource en cas de secours. Les études de schéma directeur d'eau potable en cours sur ces deux territoires aborderont et mettront à jour ces éventuels besoins.

Avec des volumes de distribution plus faibles, la Métropole alimente également des communes ou parties de communes, par exemple, Saint Martin d'Uriage (deux hameaux de la commune sont alimentés).

D'autres sécurisations avec d'autres territoires sont en réflexion :

- Voironnais : la communauté d'agglomération du Pays Voironnais est alimentée par une ressource principale (Saint Joseph de Rivière) qui dans les perspectives du schéma directeur d'alimentation en eau potable validé en décembre 2016 serait insuffisante pour l'ensemble du territoire. Plusieurs solutions sont envisagées par la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, l'une d'entre elles est la sécurisation de la partie sud du territoire par les ressources de Grenoble-Alpes Métropole.
- Sud Grésivaudan : la partie nord du territoire dispose d'un réseau structuré selon l'axe Isère dans la continuité des réseaux de la Métropole. Dans le cadre de la prise de compétence eau potable par Saint Marcellin Vercors Isère Communauté en 2017 et des réflexions sur l'eau potable sur l'ensemble du territoire du Sud Grésivaudan, la sécurisation par la Métropole du réseau est un des axes de réflexions pris en compte
- Trièves : une alimentation et sécurisation de deux hameaux de la Métropole par la communauté de communes du Trièves existe. Elle concerne une dizaine d'abonnés de la commune de Vif. Des relations inter-territoires plus fortes ont été envisagées mais écartées pour des raisons techniques (topologie notamment), financières et de disponibilité de la ressource. Des détails concernant cet axe de réflexion écarté sont disponibles dans le plan de sécurisation du territoire du Trièves (cf. partie 1.1.2)

### 1.2.3. Sécurisation interne

Des enjeux quantitatifs locaux ressortent dans le bilan besoins-ressources de 2016, en lien avec la problématique de hauts et bas services. Une sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable des ressources de coteaux à conforter a été identifiée, ainsi qu'une sécurisation entre nappes à finaliser.

D'un point de vue qualitatif, les résultats du bilan ne font pas apparaître de problèmes majeurs sur le territoire (mis à part l'épisode de Vif en 2016 qui n'apparaît pas dans l'étude car postérieur à celle-ci). Les impacts de la bactériologie et des pollutions diffuses sur la qualité sont clairement identifiés et ces quelques points de vigilance sont également des

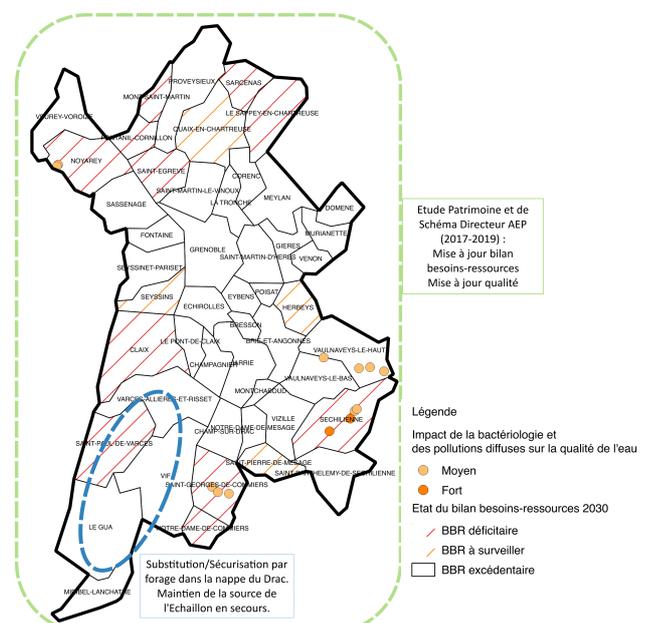


Figure 7 : schéma de sécurisation de la distribution de la Métropole (sécurisation intra-territoire)

enjeux en termes de sécurisation de l'alimentation en eau potable.

L'ensemble de ces problématiques est pris en compte dans l'étude de patrimoine et de schéma directeur de l'alimentation en eau potable lancée par la Métropole en 2017.

Une des mesures importante pour assurer la quantité et la qualité de la ressource est la protection des captages d'alimentation en eau potable. La mise en place de déclarations d'utilité publique instaure des conditions de prélèvements sur la ressource et définit également les périmètres de protection et les servitudes à appliquer sur ces périmètres.

Avec 61% des captages protégés (avec déclaration d'utilité publique arrêtée) et 2% non protégés (sans déclaration d'utilité publique ni périmètres de protection), le territoire de la Métropole est au dessus de la moyenne de l'Isère, avec localement des procédures qui demandent à être finalisées et pour certaines, à être relancées du fait de leur ancienneté.

#### 1.2.4. Objectifs du territoire

Sur le territoire de la Métropole, des communes ou des parties de communes en plaine sont alimentées par des ressources de nappes, et des communes ou partie de communes sur les versants sont alimentées par des ressources de coteaux. La topographie spécifique de la Métropole, avec une diversité de ressources à maintenir, induite par les différences altimétriques des communes, entraîne la nécessité de pérenniser deux types de réseaux et de ressources pour alimenter les hauts et bas services.

Les enjeux et objectifs qui en découlent seront identifiés de manière plus précise dans l'étude de patrimoine et de schéma directeur de l'alimentation en eau potable lancée par la Métropole, et dont les résultats devraient aboutir en 2019.

Les enjeux de sécurisation pour le territoire de la Métropole font également partie des thématiques à l'étude dans le cadre du schéma directeur de l'alimentation en eau potable ; ce dernier prenant en compte la globalité des besoins concernant l'alimentation en eau potable de la Métropole.

Intitulé	Objectifs
Gestion des réseaux	Sécurisation du réseau Drac-Romanche et tests grandeur nature
Gestion des réseaux	Optimisation et sécurisation des ressources et réseaux de versants
Connaissance/gestion des réseaux	Etude de patrimoine et Schéma directeur d'alimentation en eau potable (2017-2019)
Sécurisation de la distribution	Maintenir ou améliorer la qualité de l'eau distribuée
Protection de la ressource	Mise en place et/ou mise à jour des déclarations d'utilité publique avec des périmètres de protection adaptés Suivi et application des servitudes

Tableau 2 : objectifs pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire de la Métropole

### 1.3. Bièvre - Valloire

#### 1.3.1. Présentation du territoire et organisation de l'alimentation en eau potable

Le territoire de Bièvre-Valloire est composé de trois intercommunalités.

- A l'ouest la communauté de communes du territoire de Beaurepaire a son alimentation en eau potable gérée par deux syndicats intercommunaux, le SIE Dolon-Varèze dont le périmètre dépasse le périmètre de l'intercommunalité et du SCoT de la Grande Région de Grenoble, et le SIE de Beaurepaire-Saint Barthélémy qui gère l'eau pour les communes de Beaurepaire et Saint Barthélémy.

- Au centre l'intercommunalité Bièvre Isère Communauté est issue de multiples fusions ces dernières années et exerce la compétence eau potable. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la communauté de Bièvre Toutes Aures et du pays Chambaran ont formé la communauté de communes de Bièvre Chambaran. Puis au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la communauté de communes du Pays de Bièvre Liers Valloire et de Bièvre Chambaran sont agglomérées pour former Bièvre Isère Communauté (41 communes) avec remontée de compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Bièvre Isère Communauté et la communauté de communes de la région Saint Jeannaise forment Bièvre Isère Communauté (55 communes), périmètre visible dans les schémas qui suivront avec harmonisation prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la compétence eau potable.

- A l'est du territoire de la Bièvre est localisée la communauté de communes de Bièvre Est, limitrophe du Voironnais. L'intercommunalité a pris la compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Au préalable, lors de l'étude, la structuration est partagée entre des gestions communales et des syndicats d'eau potable de deux ou trois communes. Certains d'entre eux avaient des périmètres s'étendant au delà du périmètre du SCoT de la Grande Région de Grenoble.

### 1.3.2. Grande sécurisation

Les sécurisations de l'alimentation en eau potable entre le territoire de Bièvre-Valloire et les territoires voisins sont assez complexes de part la présence de barrières naturelles ou de l'éloignement des communes entre elles.

Les interconnexions existantes à l'intérieur des syndicats dont le périmètre est plus étendu que le périmètre du SCoT ne sont pas comptées comme des sécurisations inter-territoire mais comme des sécurisations internes.

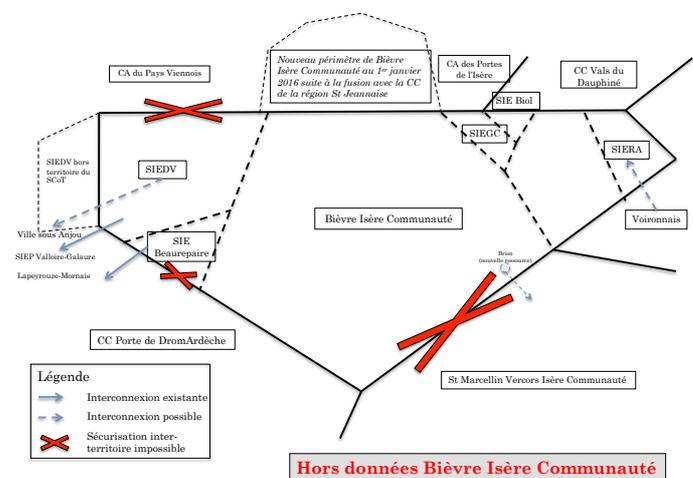


Figure 8 : schéma de la grande sécurisation (inter-territoires) de Bièvre-Valloire

Plusieurs sécurisations sont existantes. Le SIE Dolon-Varèze alimente le SIEP Valloire-Galaure, et le SIE de Beurepaire alimente la commune de Lapeyrouse-Mornay.

Plusieurs interconnexions sont possibles afin d'améliorer la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Il est à citer notamment l'alimentation par la communauté d'agglomération du Pays Voironnais de plusieurs communes de Bièvre-Est. Cette sécurisation, en cours de réalisation, devrait pallier à une ressource qui a été (ou va être) fermée pour des raisons sanitaires, et qui alimentait les communes d'Apprieu, Colombe et Oyeu. Le descriptif précis de cette sécurisation est présenté paragraphe 1.5.2 dans la présentation du Voironnais.

D'autres possibilités de sécurisation existent entre le SIE Dolon-Varèze et Ville sous Anjou. De même, une ressource sur la commune de Brion est envisagée par Saint Marcellin Vercors Isère Communauté pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable du nord-est de son territoire.

### 1.3.3. Sécurisation interne

Bièvre Valloire est un territoire avec une structuration intercommunale déjà présente que ce soit à travers des syndicats assez nombreux ou des intercommunalités qui ont la compétence eau potable. Cette structuration intercommunale permet aux collectivités d'avoir une sécurisation interne déjà importante.



### 1.3.4. Objectifs du territoire

Le territoire de la Bièvre a de grands enjeux concernant la sécurisation de l'alimentation en eau potable, avec des enjeux sur la qualité de l'eau et sur la répartition des usages de la ressource. Les enjeux sont cependant connus des collectivités et des réflexions sont en place pour définir des réponses à ces enjeux. Ces réponses prennent plusieurs formes, les démarches captages prioritaires, le SAGE en cours de rédaction, la structuration des intercommunalités et la réalisation de schéma directeur d'alimentation en eau potable, ...

Intitulé	Objectifs
Sécurisation de la distribution	Améliorer la qualité des eaux distribuées
Protection / Sécurisation de la ressource	Mise en place et/ou mise à jour des déclarations d'utilité publique avec des périmètres de protection adaptés Suivi et application des servitudes
Sécurisation Intra - territoire	Sécurisation des collectivités entre elles afin de pallier des problèmes quantitatifs et qualitatifs
Protection de la ressource	Gestion des prélèvements en accord avec le SAGE Bièvre Liers Valloire
Sécurisation Inter - territoire	Interconnexions avec les territoires voisins

Tableau 3 : objectifs pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire de Bièvre-Valloire

## 1.4. Sud Grésivaudan

### 1.4.1. Présentation du territoire et organisation de l'alimentation en eau potable

Le Sud Grésivaudan, situé entre le massif du Vercors et les coteaux des Chambarans, est traversé par l'Isère.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une seule intercommunalité est présente sur le territoire, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté. Dans le cadre des remontées de compétences, celle-ci exerce la compétence eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Auparavant, la gestion de l'eau potable sur la partie nord du territoire (ancien périmètre de la communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors) était assurée par la régie des eaux de Vinay (service de la communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors). Dans la partie sud, la gestion était communale et deux syndicats couvraient 4 communes (le SIEPIA et le SIE St Antoine-St Bonnet de Chavagne).

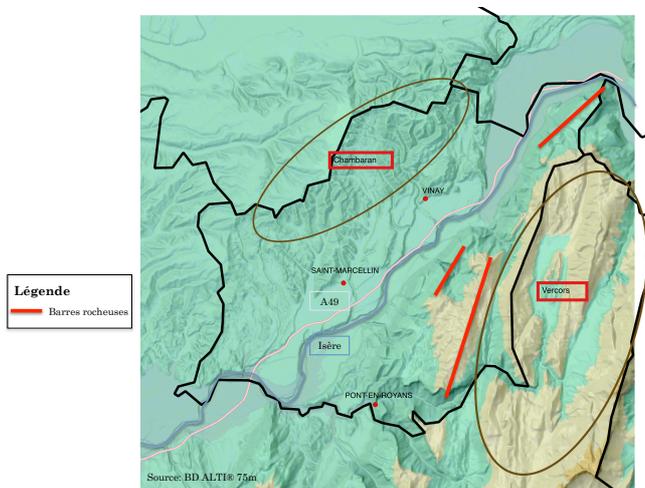


Figure 10 : présentation du territoire du Sud Grésivaudan et de sa topographie



Les actions pour arriver à une augmentation des rendements sont multiples : mise en place ou amélioration du comptage (adduction et distribution), recherche de fuites, renouvellement des canalisations, ...

La sécurisation interne est envisagée de manière très inégale sur le territoire.

La partie nord dispose d'une gestion intercommunale structurée, qui a été développée et qui continue de mettre en place une sécurisation interne importante. Celle-ci s'organise autour d'axe structurant de part et d'autre de l'Isère.

La partie sud du territoire dispose d'une gestion au niveau communal, ou au niveau de petits syndicats de deux communes.

Sur plusieurs communes, la sécurisation n'est possible que par un maillage interne, notamment pour les communes présentes sur les contreforts du Vercors (Rencurel, Montaud et Malleval en Vercors).

Pour les aspects qualitatifs plusieurs captages sont identifiés avec une qualité de l'eau distribuée dégradée. Parmi ces captages, un captage prioritaire a été identifié (captage des Chirouzes sur la commune de Saint Romans). Il convient donc d'associer la sécurisation qualitative et quantitative afin d'assurer au mieux la distribution d'une eau de qualité. De nombreuses mesures ont des impacts multiples que ce soit sur la quantité et la qualité de la ressource. Pour exemple, les interconnexions identifiées précédemment favorisent à la fois une meilleure gestion quantitative et qualitative.

On peut également rappeler l'importance de la protection des captages d'alimentation en eau potable. En effet, les déclarations d'utilité publique définissent des périmètres de protection autour du captage qui permettent de réduire le risque de pollution de l'eau, ainsi que les conditions de prélèvement au point de captage.

Le Sud Grésivaudan est particulièrement concerné par la problématique de protection des captages, dans la mesure où seuls 24% d'entre eux sont protégés sur le territoire (déclaration d'utilité publique arrêtée). Néanmoins, seul 2% des captages n'ont pas engagé de procédure de protection.

Enfin de nombreuses actions globales sont en cours sur le territoire du Sud Grésivaudan, une étude d'estimation des volumes prélevables globaux et un plan de gestion de la ressource en eau ont été menés. Parallèlement, la définition de zones de répartition des eaux (ZRE) sur une partie du territoire réduit de fait les capacités de prélèvements sur la ressource.

Le SAGE Bas Dauphiné - Plaine de Valence, en cours d'élaboration et concernant la quasi-intégralité du territoire du Sud Grésivaudan, définit des zones de sauvegarde exploitées (ZSE) et des zones de sauvegarde non exploitées (ZSNEA) actuellement qui peuvent avoir un impact sur l'aménagement du territoire sur leurs périmètres pour les années à venir.

#### 1.4.4. Objectifs du territoire

Il existe une forte disparité entre les collectivités concernant la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

La réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle du périmètre de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté devrait mettre à jour les résultats du bilan besoins-ressources, et apporter des solutions pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'ensemble du territoire.

Intitulé	Objectifs
Protection / Sécurisation de la ressource	Mise en place et/ou mise à jour des déclarations d'utilité publique avec des périmètres de protection adaptés Suivi et application des servitudes
Gestion des réseaux	Améliorer les rendements (minimum de 65%+1/5*ILC)
Sécurisation intra-territoire	Sécurisation des collectivités entre elles afin de pallier des problèmes quantitatifs et qualitatifs
Gestion Patrimoniale	Installation de compteur en sortie de réservoir
Sécurisation inter-territoire	Interconnexions avec territoires voisins et/ou exploitation de nouvelles ressources
Connaissance des réseaux	Etude de schéma directeur d'alimentation en eau potable

Tableau 4 : objectifs pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire du Sud Grésivaudan

### 1.5. Voironnais

#### 1.5.1. Présentation du territoire

##### 1.5.1.1 Organisation de l'alimentation en eau potable

Le territoire du Voironnais a une topographie de plaine dans sa partie sud, dans la vallée de l'Isère, et plus vallonnée au Nord du territoire.

L'alimentation en eau potable est gérée par trois entités sur le territoire.

Le SMEA des Abrets et de ces environs comprend une commune du territoire du voironnais. Pour le reste, le territoire est géré par SIE du Guiers et de l'Ainan au nord (11 communes dans le périmètre de l'EP SCoT et 6 en sus), et directement en régie par la communauté d'agglomération du Pays Voironnais pour la partie sud.

La ressource principale de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais (captage de Saint Joseph de Rivière) est sur la commune de Saint Joseph de Rivière, commune limitrophe de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais et du SCoT.

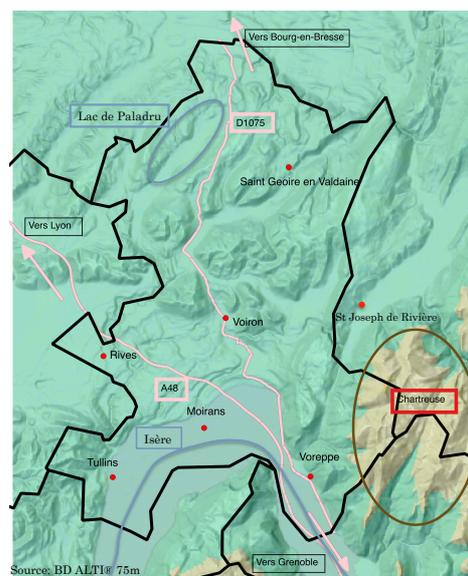


Figure 13 : présentation du territoire et de sa topographie

### 1.5.1.2 Rappel du bilan Besoins-Ressources, prospectives 2030

Le Voironnais est structuré à l'échelle intercommunale sur l'ensemble du territoire. Le bilan besoins-ressources de l'étude précédente a été présenté à l'échelle de l'autorité compétente en matière d'eau potable (communauté d'agglomération ou syndicat). Le territoire apparaît alors globalement comme excédentaire. Des déficits locaux peuvent cependant être présents. Dans le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, les prospectives 2025 identifient plusieurs communes avec un bilan localement déficitaire.

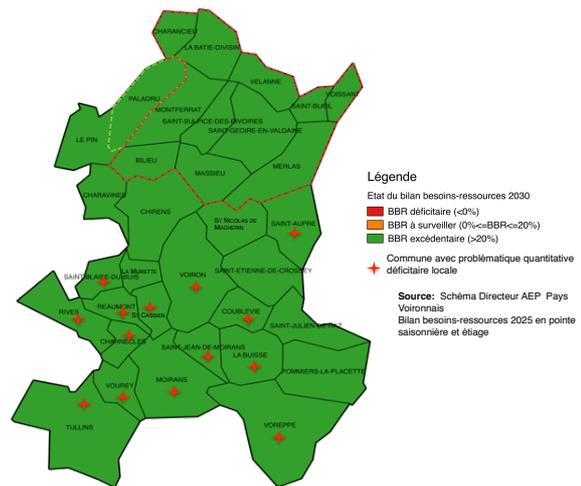


Figure 14 : bilan besoins-ressources prospectives 2030 - Voironnais

Ces prospectives s'appuient sur une prise en compte plus fine des réseaux et sur le scénario d'alimentation en eau potable du syndicat intercommunal des eaux de la région d'Apprieu, situé sur l'intercommunalité voisine de Bièvre Est et qui devra à court terme être alimenté par les ressources du Voironnais.

Les réflexions sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable sont importantes pour le territoire.

### 1.5.2. Grande sécurisation

La grande sécurisation a toujours été très présente sur le territoire.

D'une part, du fait de l'existence du SIE du Guiers et de l'Ainan, syndicat intercommunal à cheval sur la communauté d'agglomération du Pays Voironnais et l'ancienne communauté de communes du Vallon du Guiers, située en Savoie. D'autre part car la ressource principale de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais (captage de Saint Joseph de Rivière) se situe en dehors de son périmètre administratif.

Par ailleurs plusieurs sécurisations sont présentes avec le territoire du Sud Grésivaudan, et la communauté de communes de Bièvre Est. Cette dernière va être renforcée dans le cadre de l'alimentation par la communauté d'agglomération du Pays Voironnais des communes de l'ancien syndicat des eaux d'Apprieu

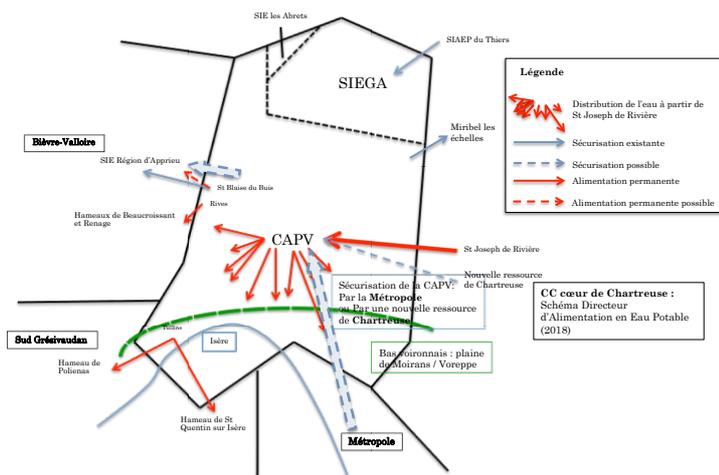


Figure 15 : schéma de la grande sécurisation (inter-territoire) du Voironnais

du fait de la problématique qualitative, et de la demande de l'ARS d'abandon de la ressource.

La communauté d'agglomération du Pays Voironnais sécurise également plusieurs abonnés de la commune de Miribel les Echelles.

Enfin le SIE du Guiers et de l'Ainan est alimenté en secours par le SIAEP du Thiers dans la partie nord du territoire.

D'autres interconnexions sont en cours d'étude et d'analyse. En effet comme présenté dans le rappel du bilan besoins-ressources (partie 1.5.1.2), la communauté d'agglomération du Pays Voironnais pourrait localement connaître des déficits quantitatifs (notamment du fait de la nécessité de sécuriser et alimenter une partie du territoire de Bièvre Est). Pour pallier à cette situation, deux axes sont envisagés : la recherche d'une nouvelle ressource en Chartreuse, et une sécurisation potentielle par la Métropole de la partie sud du territoire, le zone de plaine en dessous de la côte de La Buisse, notamment du fait de la proximité du réseau d'adduction de Grenoble-Alpes Métropole, collectivité qui dispose d'une marge quantitative conséquente sur les ressources de Rochefort et / ou des captages de Jouchy/Pré Grivel.

### 1.5.3. Sécurisation interne

L'organisation intercommunale ancienne permet à la communauté d'agglomération du Pays Voironnais et au SIE du Guiers et de l'Ainan d'avoir plus de 80% de leur alimentation en eau potable sécurisée. De plus, les cas où la sécurisation n'est pas complète concernent quelques abonnés isolés difficilement raccordables.

Les sécurisations sont internes pour le SIE du Guiers et de l'Ainan et la communauté d'agglomération du pays voironnais, mais également entre les deux structures de gestion, avec des sécurisations existantes tel que celles entre Merlas et Saint Nicolas de Macherin, mais également certaines en cours de réflexion (Chirens - Massieu et Billieu - Paladru).

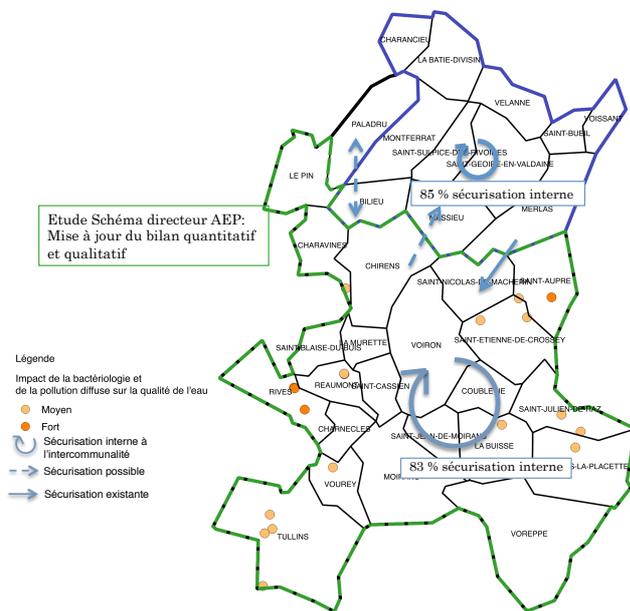


Figure 16 : schéma de la sécurisation interne (intra-territoire) du Voironnais

Tous ces résultats seront confortés et mis en place dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

Pour l'aspect qualitatif et la protection de la ressource, des problématiques locales sont parfois présentes, mais dans l'ensemble la situation est globalement satisfaisante. De plus, 85% des captages du territoire sont protégés (déclaration d'utilité publique arrêtée).

### 1.5.4. Objectifs du territoire

Le territoire du Voironnais a une organisation ancienne dans le domaine de l'eau potable, qui permet une gestion globale de l'alimentation en eau potable efficace. La sécurisation interne est bien présente, avec néanmoins des axes de travail pour la maintenir et l'améliorer (rendement, sécurisation pour les années futures,... ).

Intitulé	Objectifs
Gestion des réseaux	Maintenir et améliorer les rendements
Sécurisation interne	Travaux et Sécurisation pour les années futures
Sécurisation inter-territoire	Compléter la grande sécurisation d'alimentation en eau potable (Métropole ou Chartreuse, Bièvre-Est)
Protection de la ressource	Mise en place et/ou mise à jour des déclarations d'utilité publique avec des périmètres de protection adaptés Suivi et application des servitudes

Tableau 5 : objectifs pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire du Voironnais

## 1.6. Grésivaudan

### 1.6.1. Organisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire

Le Grésivaudan est un territoire dont les centres-bourgs se situent pour la plupart dans la vallée de l'Isère et dont les périmètres communaux s'étendent sur les versants de la Chartreuse au nord et de Belledonne au sud.

Légende	
Barrières topographiques aux interconnexions	
	Barres rocheuses
	Hauts services

Dans le cadre de la loi NOTRe, la communauté de communes Le Grésivaudan prend la compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce qui induit la disparition des syndicats de distribution et de production d'eau potable du territoire.

De 2013 à fin 2017 (date de l'étude), le territoire comptait trois syndicats de production d'eau potable (le SIED, le SIERG et le SIEHG) et deux syndicats de production/distribution (SIE Lumbin Terrasse Crolles, SIVOM des 7 Laux). Globalement, les services d'eau étaient majoritairement à l'échelle communale.

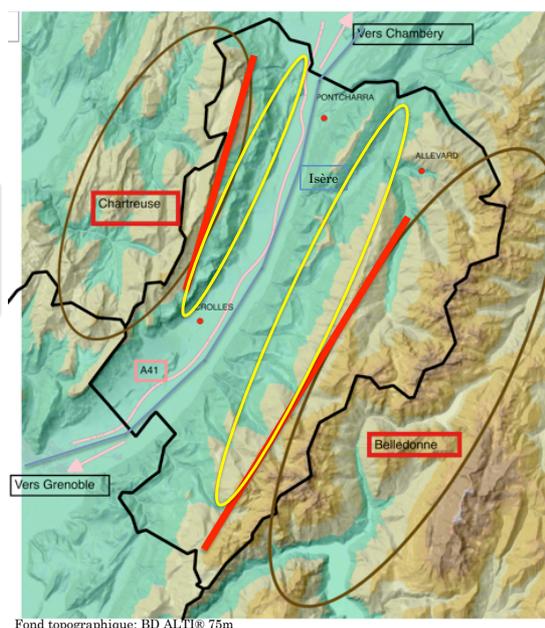
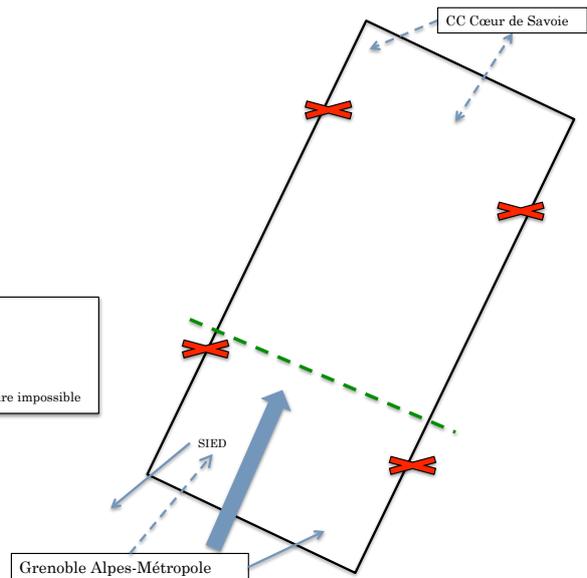
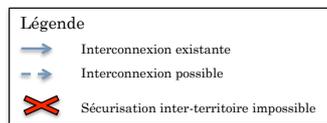


Figure 17 : présentation du territoire du Grésivaudan et de ses contraintes topographiques

### 1.6.2. Grande sécurisation

La présence des massifs de Belledonne et de Chartreuse, véritables barrières naturelles, ne permet pas la réalisation de sécurisations inter-territoires mis à part via l'axe Isère avec la Savoie au nord et avec Grenoble-Alpes Métropole au sud.

Une sécurisation est d'ors et déjà présente entre le Grésivaudan et la Métropole. Celle-ci permet l'alimentation de trois communes et plusieurs industries de pointe du Grésivaudan, via la branche Grésivaudan de l'ex-SIERG. Il existe également une jonction pour plusieurs abonnés de Saint Martin d'Uriage depuis le réseau de la Grenoble-Alpes Métropole.



Dans le sens Grésivaudan - Métropole l'ex réseau du SIED alimente les hauts services de 3 communes de la Métropole (Corenc, la Tronche et Meylan).

Figure 18 : schéma de la grande sécurisation (sécurisation inter-territoires) du Grésivaudan

La sécurisation entre le Grésivaudan et la Métropole peut être renforcée avec le maillage entre la Métropole et la conduite principale de l'ex-SIED au niveau de Meylan avec 2 scénarii potentiels correspondant à un secours partiel ou total de cette partie de territoire (source : étude de faisabilité maillage de sécurisation d'alimentation en eau potable SIERG-SIED). Dans cette même étude un maillage de secours de l'ex-SIERG (branche Grésivaudan) par les conduites de l'ex-SIED est également étudié à hauteur de Bernin et Crolles. Dans le cadre des deux schémas directeurs d'alimentation en eau potable en cours, des solutions conjointes seront étudiées.

### 1.6.3. Sécurisation interne

Les rendements sont très inégaux selon les communes étudiées. En 2013, 29% des collectivités ont un rendement non conforme au décret n°2012-97 du 27 janvier 2012.

L'amélioration des rendements permet de réduire les pertes d'eau et donc d'augmenter la quantité d'eau pouvant être distribuée. Cet effort sur les rendements permet d'améliorer le bilan besoins-ressources quantitatif de la collectivité et donc sa sécurité en période d'étiage.

Les actions pour arriver à une augmentation des rendements sont multiples, mise en place ou amélioration du comptage (adduction et distribution), recherche de fuites, renouvellement des canalisations, ...

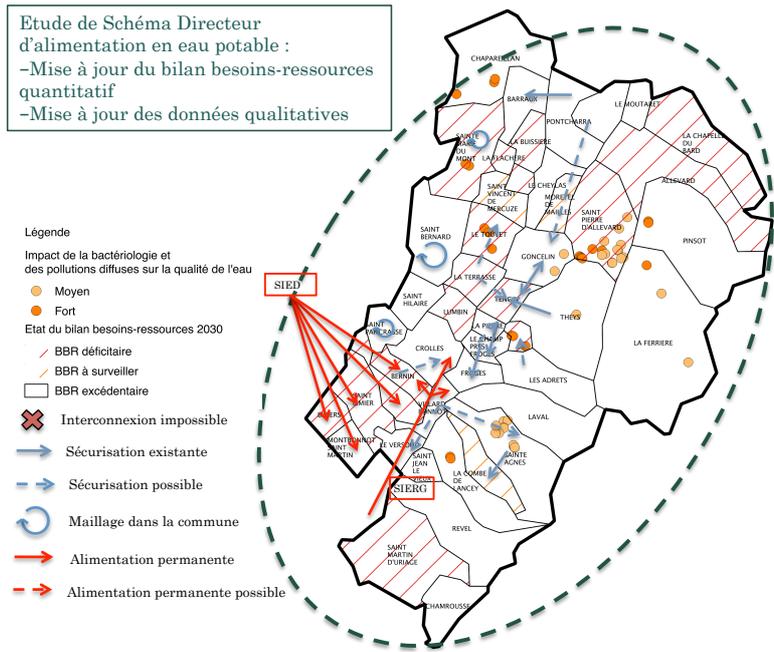
La sécurisation interne du territoire du Grésivaudan est très inégale. Dans la partie sud, de nombreuses sécurisations sont présentes, et plusieurs sont envisagées dans les schémas directeurs d'alimentation en potable des différentes collectivités, qui seront reprises dans le document global en cours d'élaboration. Dans la partie nord les sécurisations sont moins présentes.

En partie nord on peut citer, celle de Pontcharra vers Goncelin, la ressource principale de Pontcharra disposant d'une capacité de production très importante.

Une étude est en cours pour la définition de zones de sauvegarde exploitées (ZSE) et de zones de sauvegarde non exploitées (ZSNEA) actuellement sur le territoire du Grésivaudan, la ressource de Pontcharra est pressentie comme zone de sauvegarde exploitée.

Le classement d'une ressource en zone de sauvegarde (exploitée ou non exploitée) peut avoir des impacts sur l'urbanisation future, et sur les prélèvements.

Deux autres zones sont pré-identifiées sur le territoire du Grésivaudan par l'étude réalisée par le BRGM des zones de sauvegarde pour l'eau potable dans le



Grésivaudan et la combe de Savoie : **Figure 19 : schéma de la sécurisation interne (intra-territoire) du territoire du Grésivaudan**

l'une de Tencin à Domène en rive gauche de l'Isère et l'autre au niveau de la ressource du trou bleu sur la commune de Lumbin. Tout comme la zone identifiée au niveau de la ressource de Pontcharra, des mesures sur l'urbanisation et les prélèvements pourront être appliquées.

L'ensemble des éléments de sécurisation et du bilan besoins-ressources sera approfondi dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable du territoire de la communauté de communes Le Grésivaudan.

Les interconnexions réalisées ou envisagées en terme de sécurisation ont toujours un double impact quantitatif et qualitatif.

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable qualitativement, l'état de protection des captages est un des indicateurs étudiés. Les déclarations d'utilité publique définissent des périmètres de protection autour du captage qui permettent de réduire le risque de pollution de l'eau, ainsi que les conditions de prélèvement au point de captage (incidence sur le quantitatif). Sur le territoire du Grésivaudan, 56% des captages sont protégés (déclarations d'utilité publique arrêtées), et 3% ne sont pas protégés (pas de déclaration d'utilité publique, pas de périmètres de protection de captages).

#### 1.6.4. Objectifs du territoire

Le territoire comprend de nombreuses ressources qui alimentent les collectivités. La sécurisation interne est très inégale avec des collectivités alimentées par une seule ressource, sans secours mis en place, et des collectivités qui peuvent être alimentées par plusieurs ressources. Des maillages et des sécurisations sont possibles, que ce soit en inter-territoires côté Savoie ou vers Grenoble-Alpes Métropole, ou que cela soit en intra-territoire, entre les collectivités voisines.

Intitulé	Objectifs
Gestion des réseaux	Réaliser dans la mesure du possible les interconnexions afin de mutualiser les ressources Maillage de sécurisation d'alimentation en eau potable notamment le maillage SIERG-SIED
Gestion des réseaux	Améliorer les rendements (minimum de 65% + 1/5xILC)
Sécurisation de la ressource	Mise en place et/ou mise à jour des déclarations d'utilité publique avec des périmètres de protection adaptés. Suivi et application des servitudes
Gestion des réseaux	Optimisation et sécurisation des ressources et réseaux de versants
Connaissance des réseaux	Etude du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Tableau 6 : objectifs pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire du Grésivaudan

## **2. SYNTHÈSE A L'ÉCHELLE DU SCoT**

---

### **2.1. Carte de synthèse**

L'ensemble des plans de sécurisation par territoire présentés a permis d'aboutir à un schéma à l'échelle du SCoT de la Grande Région de Grenoble des sécurisations existantes et possibles pour l'alimentation en eau potable.

Ce travail concerté et collégial servira de base à une réflexion dans le cadre de l'évaluation du SCoT réalisée courant 2018.

# Carte Schématique de Sécurisation et d'Alimentation de l'alimentation en eau potable Horizon 2030

## Bièrevère-Valloire

- Reconquête et préservation de la qualité de la nappe
- SAGE Bièvre Liers Valloire
- Gestion quantitative (PGRE)

Syndicats Vallée du Rhône

## Voironnais

- Grande sécurisation avec les territoires voisins
- Sources de piémonts de Chartreuse

Chartreuse

## Grésivaudan

- Mutualisation
- Sécurisation des ressources de versants

Savoie

## Sud Grésivaudan

- Gestion des réseaux
- SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence
- Protection de la ressource
- Gestion Quantitative (PGRE)

SIE de l'Herbasse

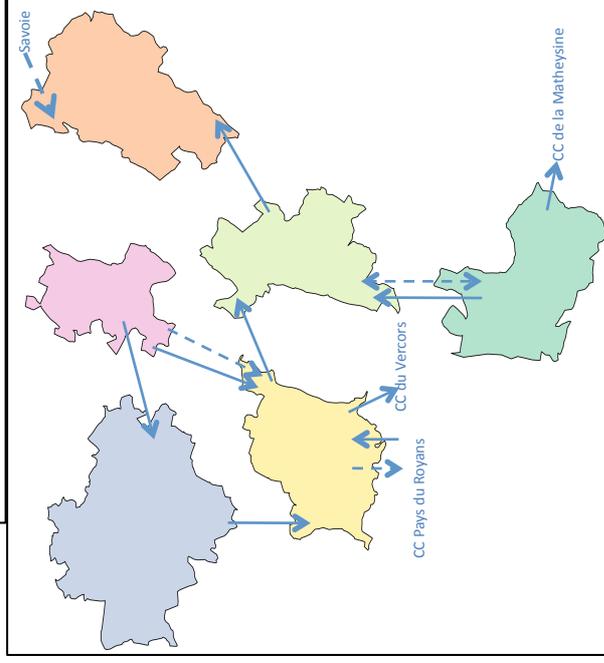
## Métropole

- Sécurisation des réseaux de plaine et de versants
- SAGE Drac-Romanche
- Etude de patrimoine et de schéma directeur en cours

## Trièves

- Sources gravitaires, débits d'étiage méconnus
- Mutualisation
- SAGE Drac-Romanche

## Autres sécurisations et alimentations de moindre importance



### Légende

→ Sécurisation/Alimentation présente

- - - Sécurisation/Alimentation possible

⤿ Sécurisation interne

• ZSE/ZSNEA/Ressources stratégiques pour l'AEP retenues ou à l'étude

## 2.2. Tableau synthétique

Ce document reprend les enjeux majeurs de la gestion globale de la ressource en eau qui ont émergés lors des présentations des plans de sécurisation par territoire. Ils sont classés en deux grandes thématiques, celles concernant la ressource et celles concernant l'alimentation en eau potable.

Pour une meilleure compréhension, et afin de hiérarchiser les résultats, une légende est attribuée avec une graduation dans l'intensité du bleu. Afin de noter les démarches en cours d'amélioration des étoiles sont présentes sur certains enjeux sur les territoires concernés. Cette précision indique que l'objectif n'a pas encore atteint le résultat souhaité pour passer au niveau supérieur.

Enfin la dernière colonne permet de voir l'évolution par rapport au plan de sécurisation réalisé en 2010.

Pas de difficultés ou bonne prise en considération	
En voie de résolution	
Problématique importante en partie prise en charge	
Actions à impulser	
Améliorations en cours	★

Amélioration	+
Pas d'évolution	=
Dégradation	-

Etude C-Eau	Enjeux		Trièves	Grésivaudan	Sud Grésivaudan	Bièvre	Métropole	Voironnais	SCoT (Evolution par rapport à 2010)
Ressources	Protection de la ressource	Etat d'avancement des DUP							+
		Suivi et Application des servitudes							=
	Ressources Stratégiques	Présence d'études sur les ressources stratégiques (ZSE, ZSNEA)		★	★		★		+
		Prise en compte des ressources stratégiques dans les documents d'urbanisme							=
Alimentation en Eau Potable	Connaissance	SDAEP, EVPG, PGRE		★	★				+
		Sécurisation	Rendements des réseaux						
	Grande Sécurisation								=
	Sécurisation intra-territoire						★		+
	Intercommunalité	Gestion de l'eau à l'échelon intercommunal		★	★				+

Tableau 7 : enjeux majeurs de la gestion globale de la ressource en eau sur le territoire du SCoT et évolution par rapport au plan de sécurisation de 2010

### 2.2.1. Ressources

#### 2.2.1.1 Protection de la ressource

Pour l'étude, deux objectifs sont retenus ayant attrait à la protection de la ressource : l'état d'avancement des déclarations d'utilité publique et le suivi et l'application des servitudes.

L'état d'avancement des déclarations d'utilité publique est défini par territoire par le pourcentage de captages protégés.

Etat des captages en 2014 (données ARS)	Trièves	Grésivaudan	Sud Grésivaudan	Bièvre	Métropole	Voironnais
<b>Captages protégés</b>	25%	56%	24%	35%	61%	85%
<b>Captages avec procédure en cours</b>	59%	41%	74%	63%	37%	8%
<b>Captages non protégés</b>	16%	3%	2%	2%	2%	7%

Tableau 8 : état d'avancement de la protection des captages d'alimentation en eau potable

Le suivi et l'application des servitudes, notamment sur les périmètres de protection, sont une problématique qui est prégnante sur l'ensemble des territoires. Tous les captages ne sont pas protégés, de nombreuses déclarations d'utilité publique sont anciennes, avec des servitudes et une définition des périmètres de captages qui ne sont pas forcément optimaux.

#### 2.2.1.2 Ressources Stratégiques

Deux critères sont retenus pour les ressources stratégiques :

1. la présence d'études qui permettent de définir les zones de sauvegardes exploitées (ZSE) et les zones de sauvegarde non exploitée actuellement (ZSNEA). La définition de ces zones peut aboutir à des prescriptions en termes d'urbanisme sur les périmètres de ces zones.

##### **Etat d'avancement des démarches**

**Trièves** : il n'y a pas d'études de ressources stratégiques pour l'eau potable en cours sur ce territoire, celui-ci ne disposant pas d'une nappe stratégique.

**Grésivaudan, Sud Grésivaudan, Métropole** : des études sur les ressources stratégiques sont en cours sur chacun de ces territoires, les résultats et la définition des périmètres des zones de sauvegarde ne sont pas encore arrêtés

**Bièvre, Voironnais** : les études sont finalisées

2. La prise en compte des ressources stratégiques est la même sur l'ensemble des territoires. Dans les études en cours, le niveau de définition des zones (pour certaines encore à un niveau très global) ne permettent pas à l'heure actuelle une prise en compte dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT). Il convient de stipuler que des servitudes devraient apparaître avec une gestion des zones de sauvegarde exploitées (ZSE) ou zones de sauvegarde non exploitées (ZSNEA) actuellement au 1/25 000<sup>ème</sup> voir à l'échelle cadastrale.

Au delà, des deux critères pris en compte ci-dessus, il est important de noter que 3 SAGE sont présents sur le territoire. Le SAGE Drac-Romanche sur le Trièves et la partie Sud de la Métropole, le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence sur le Sud Grésivaudan et le SAGE Bièvre Liers Valloire sur la Bièvre. La présence d'un SAGE est également un indicateur d'un bon niveau de préservation de la ressource.

#### 2.2.2. Alimentation en eau potable

##### 2.2.2.1 Connaissances

L'état des connaissances est évalué à partir de la présence de schémas directeur d'alimentation en eau potable, des études existantes sur les nappes, d'Etude de Volumes Prélevables Globaux (EVPG) et de Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). Ces deux dernières études ne sont obligatoires que sur les territoires identifiés en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE (SAGE Bièvre Liers Valloire et Sud Grésivaudan).

##### **Etat d'avancement des démarches**

**Trièves** : la quasi totalité des communes sont couvertes par un schéma directeur d'alimentation en eau potable récent de moins de 10 ans tel que le préconise le SAGE Drac-Romanche (accompagnement des collectivités par le contrat de rivières Drac)

**Grésivaudan** : un schéma directeur d'alimentation en eau potable est en cours de réalisation sur le territoire de la communauté de communes Le Grésivaudan

**Sud Grésivaudan** : le territoire fait l'objet d'une Etude de Volumes Prélevables Globaux (EVPG) et d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). Pas de schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle intercommunale aboutit du fait de la fusion récente des trois intercommunalités du territoire, mais une bonne couverture des schémas directeurs d'alimentation en eau potable communaux et un schéma directeur

*d'alimentation en eau potable intercommunal (territoire de l'ancienne communauté de communes Chambaran Vinay Vercors)*

**Bièvre** : territoire structuré avec des schémas directeur d'alimentation en eau potable en cours à l'échelle intercommunale (Bièvre Est, Bièvre Isère Communauté) et des schémas directeurs d'alimentation en eau potable déjà présents sur le territoire de Beaurepaire - Saint Barthélémy. De plus une étude volumes prélevables globaux (EVPG) a été réalisée et le Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) est en cours de rédaction

**Métropole** : schéma directeur d'alimentation en eau potable en cours (prévu au SAGE Drac-Romanche)

**Voironnais** : schéma directeur d'alimentation en eau potable datant de décembre 2016

**A l'échelle du SCoT**, le niveau de connaissance est beaucoup plus important que lors du bilan besoins ressources précédent.

La sensibilisation opérée auprès des collectivités lors des travaux de la Communauté de l'eau entre 2008 et 2010, les évolutions réglementaires notamment l'obligation de publier les indicateurs de performance SISPEA (Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement) et l'évolution de la structuration vers des services au niveau intercommunal sont les principales raisons de cette évolution. Sur le périmètre du SAGE Drac-Romanche a été également effectué un travail d'accompagnement des communes sur les schémas directeur d'alimentation en eau potable et les périmètres de protection de captage dans le cadre des actions du contrat de rivières du SIGREDA.

Dans le bilan la connaissance des sources et des grandes nappes a été prise en compte.

Pour la connaissance des ressources, les évolutions sont faibles. Les grandes nappes sont mieux connues (du fait des études existantes et/en cours dans les SAGE et sur le territoire de la Métropole), mais les ressources des sources gravitaires sont encore très peu connues, notamment les débits en période d'étiage. Ce critère est pourtant indispensable à la bonne réalisation d'une étude bilan besoins-ressources. Il convient de préciser que le nombre important de sources sur le territoire rend la tâche complexe.

#### 2.2.2.2 Sécurité

Afin d'évaluer la sécurisation de l'alimentation en eau potable, trois critères sont pris en compte : le rendement des réseaux, la grande sécurisation (sécurisation inter-territoires) et la sécurisation intra-territoire.

##### **Etat d'avancement des rendements**

**Trièves, Grésivaudan** : de nombreux rendements communaux inférieurs à 65% en 2013/2014

**Sud Grésivaudan** : des rendements très hétérogènes sur le territoire, plusieurs communes du sud du territoire ont des rendements non conformes au décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

**Bièvre** : rendement inférieur à 65% dans Bièvre Isère Communauté (identifié dans le RPQS) et dans plusieurs communes de Bièvre Est

**Métropole, Voironnais** : des rendements globalement conformes au décret à l'échelon intercommunal

**A l'échelle du SCoT**, une amélioration des rendements est constatée depuis 2012, conséquence de plusieurs facteurs : le décret rendements n°2012-97 du 27 janvier 2012 qui impose un rendement minimal, actions des collectivités, les actions des SAGE et des contrats de rivières et les politiques d'aide incitative du Département et de l'Agence de l'eau.

#### 2.2.2.3 La grande sécurisation

Peu d'évolutions sont constatées par rapport à l'étude précédente. Quelques nouveaux axes de réflexions apparaissent, notamment du fait du lancement de schéma directeur d'alimentation en eau potable (Métropole, Bièvre-Est, Grésivaudan) ou de leur réactualisation ou de leur extension (Voironnais, décembre 2016, Bièvre Isère Communauté).

### **Etat d'avancement des démarches**

**Trièves** : en zone de montagne, la topographie ne permet pas d'envisager une sécurisation avec les territoires voisins (du fait de coûts très importants).

**Grésivaudan** : des alimentations avec Grenoble-Alpes Métropole très présentes (35% de la ressource en eau prélevée et distribuée à partir des nappes du Drac et de la Romanche). Des axes de réflexion de sécurisation avec la Savoie et avec Grenoble-Alpes Métropole (par exemple pour sécuriser les communes desservies par la Dhuy, seule ressource pour plusieurs communes).

**Sud Grésivaudan** : quelques sécurisations avec les territoires voisins déjà existants (ex : avec SIE de l'Herbasse), des axes de réflexions avec la Métropole ou avec une nouvelle ressource (sur le territoire de la Bièvre) existent.

**Bièvre** : peu de sécurisations avec les territoires voisins, hormis la sécurisation avec le Voironnais en cours vers Bièvre-Est, et des sécurisations avec des syndicats de la vallée du Rhône pour le territoire de Beaurepaire.

**Métropole** : de nombreux axes de sécurisations existants ou envisageables par la Métropole. Des alimentations et sécurisations existantes avec le Grésivaudan, des sécurisations possibles avec le Voironnais et le Sud Grésivaudan, et des sécurisations envisageables mais non réalisables pour des raisons de coûts notamment avec le Trièves.

**Voironnais** : des sécurisations en cours vers Bièvre Est. Des axes de réflexions lancés avec la Métropole pour le bas Voironnais, une nouvelle ressource à l'étude en Chartreuse, et des interconnexions entre les Vals du Dauphiné et le SIE du Guiers et de l'Ainan.

#### 2.2.2.4 La sécurisation interne

L'évolution de la compétence avec la remontée de compétence communale à plusieurs intercommunalités a permis d'envisager la gestion de l'alimentation en eau potable à des échelles plus larges, ce qui est un axe de progression par rapport à l'étude de 2010. Néanmoins l'évolution de ce critère est difficile à mettre en œuvre, la méthode de travail ayant évolué.

### **Etat d'avancement des démarches**

**Trièves** : possibilités assez faibles du fait des spécificités de la topographie du territoire, les sécurisations sont peu envisagées par les communes, travail à conduire dans le futur en lien avec l'évolution vers une gestion intercommunale globale à terme.

**Grésivaudan** : sécurisations peu présentes malgré les possibilités existantes sur le territoire.

**Sud Grésivaudan** : nord du territoire très structuré, sécurisé en termes d'alimentation en eau potable. Sud du territoire plus en retard (échelon communale présent en grande partie jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

**Bièvre** : territoire en cours de structuration au niveau des intercommunalités, sécurisations internes à l'étude.

**Métropole** : sécurisations déjà bien présentes avec des efforts à poursuivre, et de nouvelles possibilités à étudier dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable en cours (et du Plan Pluriannuel d'Investissement en résultant).

**Voironnais** : sécurisation interne déjà très présente sur l'ensemble du territoire (intercommunalité structurée avec compétence eau potable de longue date), toujours quelques possibilités d'amélioration.

#### 2.2.2.5 Intercommunalité

Ce critère était central lors du premier plan de sécurisation. Les évolutions réglementaires récentes ont donné plus d'opportunités au développement de la gestion intercommunale. Sur le territoire cet enjeu semble au premier abord en parti résolu, mais en réalité, il reste toutefois sur certains territoires un enjeu sur l'anticipation des délais de prise de compétences par les communautés de communes, et ce notamment pour le Trièves du fait de la proposition de loi n°536 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes du 21 décembre 2017.

**A l'échelle du SCoT**, la gestion intercommunale de l'eau est majoritaire, résultat des évolutions réglementaires (loi MAPTAM et loi NOTRe).

### Etat d'avancement des démarches

**Communauté de communes Bièvre Est, Bièvre Isère communauté, Grenoble-Alpes Métropole, Communauté d'Agglomération Voironnais** : intercommunalités ayant compétence eau potable (plus ou moins récemment selon les territoires) avec des schémas directeurs d'alimentation en eau potable en cours ou réalisés.

**Communauté de communes Pays du Grésivaudan, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté** : collectivités ayant pris la compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Communauté de communes Trièves** : 7 communes gérées à l'échelle intercommunale, la remontée de compétence devrait se faire de manière obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (d'après la proposition de loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes du 21 décembre 2017)

**Communauté de Communes du territoire de Beaurepaire** : actuellement structuration autour de 2 syndicats, remontée de compétence obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sous réserve du report prévu dans la proposition de loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes du 21 décembre 2017. (Territoire qui ne fait plus parti du périmètre du SCoT au 1<sup>er</sup> janvier 2018)

### 2.3. Evolution des objectifs SCoT concernant la gestion durable des ressources en eau potable

Le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT de la Grande région de Grenoble, approuvé en décembre 2012, présente quatre grandes orientations sur la protection durable des ressources en eau potable.

L'objectif du tableau, avec une entrée par ces grands thèmes, est de mettre en évidence l'état d'avancement de chacun des territoires du SCoT, ainsi que les principales évolutions depuis le précédent plan de sécurisation réalisé en 2010, et intégré au Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du document de planification.

Pas de difficultés ou bonne prise en considération	
En voie de résolution	
Problématique importante en partie prise en charge	
Actions à impulser	
Améliorations en cours	★

Amélioration	+
Pas d'évolution	=
Dégradation	-

DOO			Critères	Trièves	Grésivaudan	Sud Grésivaudan	Bièvre	Métropole	Voironnais	SCoT (Evolution par rapport à 2012)
Protéger durablement les ressources en eau potable	Préserver les ressources en eau stratégiques et dont la qualité est à protéger dans le SCoT		Présence SAGE/ contrats de rivière, Présence ressources stratégiques AEP		★	★		★		+
	Protéger les périmètres de captages de toute atteinte par l'urbanisation et la pollution	Etat de protection des captages AEP	DUP et Suivi des applications							+
		Prévention de la pollution des captages	Captages prioritaires, zone vulnérables nitrates, zones sensibles eutrophisation							=
		Qualité de l'eau distribuée	Résultats BBR qualitatif	★						=
	Favoriser la gestion quantitative des ressources		BBR quantitatif (horizon 2030)					★	★	-
	Associer le confortement de l'urbanisation à l'amélioration de la structuration intercommunale sur la sécurité de l'alimentation en eau potable		Grande sécurisation (horizon 2030)							=

Tableau 9 : état d'avancement des territoires du SCoT sur les 4 orientations du chapitre « Protéger durablement les ressources en eau potable »

Tout comme le tableau précédent (partie 2.2), afin de hiérarchiser les résultats, une légende est attribuée avec une graduation dans l'intensité du bleu. Les étoiles mettent en évidence des actions qui sont en cours d'amélioration mais n'ont encore abouties. Enfin, la dernière colonne précise l'évolution par rapport à l'état en 2012.

Les critères pris en compte sont précisés dans le tableau.

### *2.3.1. Orientation 1 : préserver les ressources en eau stratégiques et dont la qualité est à protéger dans le SCoT*

Le SDAGE définit des ressources stratégiques à protéger pour l'alimentation en eau potable actuelle et future. Cette préservation se traduit de plusieurs manières. Nous avons tenu compte des zones de sauvegarde exploitées (ZSE) et des zones de sauvegarde non exploitées actuellement (ZSNEA) (existantes ou à l'étude) qui lorsqu'elles seront arrêtées pourront entraîner des prescriptions avec des servitudes d'urbanisme associées.

La présence de SAGE (prescriptifs), de contrats de rivières et de Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), sont également pris en compte, leurs actions et démarches permettant de préserver les ressources.

→ Le détail par territoire est le même que dans la partie ressources stratégiques 2.2.1 présente plus haut dans le document.

**A l'échelle du SCoT**, la définition et la préservation des ressources stratégiques sont en cours dans la plupart des territoires grâce aux actions des SAGE, contrats de rivières et intercommunalités. La prise en compte de ces ressources est bien plus présente qu'en 2012, lors de l'approbation.

### *2.3.2. Orientation 2 : protéger les périmètres de captages de toute atteinte par l'urbanisation et la pollution*

La protection des périmètres de captages de toute atteinte par l'urbanisation et la pollution est permise par plusieurs démarches.

Le niveau de protection d'un captage - avec ou sans une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) - est une première étape. La déclaration d'utilité publique fixe les conditions d'usages des sols et de prévention de la pollution du captage face aux pratiques au sol, travaux, projets et aménagements de la collectivité.

→ Le détail par territoire (avec le pourcentage de captages protégés) est le même que dans la partie protection de la ressource 2.2.1 présente plus haut dans le document.

**A l'échelle du SCoT**, une amélioration sensible du nombre de captages protégés par une DUP (33% en 2008, 47% en 2014) est constatée. Cet axe de progression identifié dans les conclusions du Bilan Besoins-Ressources doit néanmoins être intensifié pour arriver à des résultats probants sur tout le périmètre du SCoT (différence constatée entre les territoires).

La protection des périmètres de captages, et les démarches de captages prioritaires (8 sur le périmètre du SCoT en 2017 et 2 supplémentaires avec la fusion de la communauté de communes de la région Saint Jeannaise) permet de mettre en place des actions de prévention. D'autres démarches : zone vulnérables nitrates et les zones sensibles à l'eutrophisation permettent de mettre en place des mesures de prévention et sont intégrées dans les SAGE. Ces dernières n'ont pas été intégrées dans l'étude du Bilan Besoins-Ressources.

### **Etat d'avancement des démarches**

**Sud Grésivaudan, Bièvre** : territoires où les captages prioritaires font déjà l'objet de plans d'actions. Le secteur de la Bièvre est le plus concerné par la zone vulnérable nitrates, par ailleurs touché par la zone sensible à l'eutrophisation - Le Sud Grésivaudan est partiellement touché par la zone vulnérable nitrates (1/3 environ).

**Trièves** : territoire en partie dans la zone vulnérable nitrates.

**Métropole, Grésivaudan, Voironnais** : territoires non identifiés dans les zones vulnérables nitrates et sans captages prioritaires.

**A l'échelle du SCoT**, un captage prioritaire supplémentaire a été défini sur le périmètre du SCoT de 2012 (Bièvre Isère Communauté). Pour la zone vulnérable nitrates, elle a peu évolué par rapport à 2012, le périmètre est sensiblement le même à l'exclusion près de deux communes du Sud Grésivaudan. Les zones sensibles à l'eutrophisation n'ont pas été prises en compte dans le cadre de l'étude de la Communauté de l'Eau mais elles sont plus nombreuses sur le territoire du SCoT et leurs périmètres se rapprochent de la zone vulnérable nitrates sur le territoire de la Bièvre.

La qualité de l'eau distribuée est également à prendre en compte. Plusieurs paramètres rentrent dans la qualité de l'eau : le critère bactériologique et le critère des pollutions diffuses (nitrates et pesticides) lesquelles sont essentiellement liés aux pratiques agricoles sur le territoire.

### **Etat d'avancement des démarches**

**Sud Grésivaudan, Bièvre** : territoires avec une qualité de l'eau dégradée à mettre en lien notamment avec une forte pression agricole sur ces territoires.

**Trièves** : territoire avec localement une qualité de l'eau dégradée sur le critère bactériologique, plus localement encore sur le critère des pollutions diffuses.

**Métropole, Grésivaudan, Voironnais** : bonne qualité de l'eau de manière générale, quelques problématiques très locales.

**A l'échelle du SCoT**, les secteurs où la qualité de l'eau était dégradée dans le bilan Besoins Ressources précédent sont en général les mêmes que dans le bilan actuel. On retrouve le lien fort avec l'agriculture, en effet, les territoires avec une qualité de l'eau dégradée sont majoritairement ceux où l'agriculture est développée.

### **2.3.3. Orientation 3 : favoriser la gestion quantitative des ressources**

Afin d'arriver à une gestion quantitative de la ressource en eau, et pouvoir justifier la capacité d'alimentation en eau potable dans les projets d'urbanisme, le bilan besoins-ressources et/ou les capacités de production et de distribution de la ressource sont des critères importants.

### **Etat d'avancement des démarches**

**Trièves, Grésivaudan** : nombreuses communes déficitaires à l'horizon 2030.

**Sud Grésivaudan, Bièvre** : collectivités déficitaires assez localisées.

**Métropole, Voironnais** : collectivités excédentaires à l'échelon intercommunal, il faut cependant faire attention aux déficits locaux qui peuvent exister du fait des résultats globaux masquant des secteurs ponctuellement en difficulté.

**A l'échelle du SCoT**, le bilan besoins-ressources a été réalisé pour 2013 et en perspectives 2030. Les résultats de l'analyse prospective montrent notamment que le nombre de collectivités déficitaires (en rouge sur les cartes) est plus important que lors du bilan besoins ressources réalisé lors l'étude précédente à l'horizon 2025.

*2.3.4. Orientation 4: associer le confortement de l'urbanisation à l'amélioration de la structuration intercommunale sur la sécurité de l'alimentation en eau potable*

La sécurisation de l'alimentation en eau potable s'envisage à deux échelles, à l'échelle interne au niveau des collectivités compétentes, et à l'échelle interterritoriale. Les deux aspects ont tous deux leur importance mais n'ont pas le même objectif. La sécurisation intra-territoire est nécessaire afin de faire face à une situation courante. La sécurisation inter-territoire est le plus souvent utile en cas d'imprévu.

Dans le cadre du SCoT, l'étude porte sur la grande sécurisation, celle à mettre en place entre les six territoires du périmètre d'étude.

→ Le détail par territoire est le même que dans la partie grande sécurisation (horizon 2030) 2.2.2 présente plus haut dans le document.

**A l'échelle du SCoT**, la grande sécurisation correspond aux interconnexions entre les territoires. Aucune nouvelle interconnexion n'a été mise en place depuis 2010, cependant de nouvelles pistes de réflexions sont en cours, liées notamment à la prise de compétence eau potable par la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La capacité de production de la Métropole issue de la ressource disponible des aquifères du Drac et de la Romanche devrait permettre une mise en place à terme d'une grande sécurisation avec les territoires voisins (Voiironnais et Sud Grésivaudan notamment, avec confortement également avec le Grésivaudan).

## CONCLUSION

---

Dans sa globalité, le plan de sécurisation de la Grande Région de Grenoble (GReG) permet de se rendre compte d'évolutions sensibles par rapport à l'étude précédente réalisée sur le même sujet en 2010, et dont les principales conclusions et certaines cartographies ont été intégrées dans le SCoT Grenelle approuvé en décembre 2012.

Ces résultats sont les conséquences des actions des trois SAGE présents en parallèle des évolutions territoriales sur le périmètre du SCoT et des évolutions réglementaires (loi MAPTAM - Loi NOTRe révision du SDCI). Il en est émergé notamment la disparition de la gestion communale ou via de petits syndicats, la fusion / extension d'intercommunalités, et la prise de compétence eau potable par nombre d'entre elles.

Le regroupement intercommunal a permis l'amélioration de la connaissance (des réseaux, des ressources, de la consommation,...), une meilleure prise en compte des rendements et une évolution des services d'eau. Cependant, des problématiques locales subsistent toujours ponctuellement.

Des schémas directeurs d'alimentation en eau potable en cours ou à venir (Métropole, Bièvre-Est, Bièvre Isère Communauté, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, communauté de communes Le Grésivaudan) viendront affiner les résultats et préciser les points à améliorer.

Le plan de sécurisation inter-territoires « nouvelle version » et le bilan Besoins Ressources 2016 devraient permettre également d'extraire les données pertinentes pour alimenter l'évaluation du SCoT de la GReG (réalisée en 2018), et pourrait intégrer certaines conclusions dans le cadre de la modification et ou révision du document de planification à compter 2019, selon les enjeux politiques retenus.

L'objectif est d'assurer une transversalité entre gestion globale de la ressource en eau et aménagement du territoire à l'horizon 2030, et de voir les conséquences des évolutions et la capacité d'aménager au regard de la ressource disponible.

Un enjeu majeur non pris compte dans les travaux 2016-2017 est l'impact du changement climatique sur la ressource en eau. Cette problématique complexe inscrite dans le SDAGE Rhône Méditerranée Corse (reprise dans le programme d'actions de l'Agence de l'eau) est une préoccupation prégnante de tous les territoires au regard de ses impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Il fera l'objet des travaux de l'outil eau de l'EP SCoT en 2018 en partenariat avec les réflexions engagées par les SAGE et certaines intercommunalités.

## ANNEXE

### **Précisions sur le fonctionnement de l'alimentation en eau potable des 7 communes du Trièves ayant déléguées leur compétence à l'intercommunalité.**

L'origine principale de l'eau est la station de traitement des eaux à Font-Noire. Cette station est équipée d'une pico-centrale, d'une filtration membranaire suivie d'une ultrafiltration. Cette station de traitement a une capacité de traitement de 1 250 m<sup>3</sup>/j.

La station permet d'alimenter 1 850 abonnés, soit la quasi totalité, du territoire des 7 communes qui ont transféré la compétence eau à l'intercommunalité.

L'alimentation depuis la bache de la centrale qui subit une chloration, se fait par l'intermédiaire de surpresseurs jusqu'aux réservoirs de Saint Michel lès Portes (200 m<sup>3</sup>), du Fau de Roissard (200 m<sup>3</sup>) et de Monestier de Clermont (2x500 m<sup>3</sup>).

Le réservoir de Monestier de Clermont est également alimenté par la source de Font Fovèze avec un traitement au chlore au sein du réservoir de Monestier de Clermont. Cette ressource a un débit d'étiage de 60 m<sup>3</sup>/j.

La distribution en eau potable est gravitaire. Dans la partie aval du réseau (à partir du collet de Sinard) une autre ressource vient se mélanger, dans le réservoir de Sinard/Avignonet (2x300m<sup>3</sup>), à l'eau provenant de l'unité de filtration et de Font Fovèze. Il s'agit des eaux de la source de Pierrefeu.

La mise en service de cette ressource en juin 2016 pour une alimentation permanente a un impact double sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Dans un premier temps, cette ressource va permettre de sécuriser la partie aval du réseau (communes de Sinard, Avignonet et Saint Martin de la Cluze) et des 7 communes qui ont transféré la compétence eau potable à la communauté de communes. Dans un second temps, cette nouvelle ressource Pierrefeu est en mesure de fournir 450m<sup>3</sup>/j en période d'étiage ce qui permet aux 7 communes qui ont transféré la compétence à l'intercommunalité de bénéficier d'un bilan besoins-ressources excédentaire à l'horizon 2030.

L'alimentation gravitaire permet de desservir, via le réseau de la communauté de communes du Trièves, deux hameaux de la commune de Vif (10 abonnés) sur le versant Est du Drac.

Une dernière ressource, la source de la Taillat dessert les hauts de Saint Paul les Monestier, avec un réseau indépendant. Ce réseau comporte un réservoir dit de Chabotte de 100 m<sup>3</sup> équipé d'un traitement à la javel. Cette ressource a une capacité de production à l'étiage de 60 m<sup>3</sup>/j. Jusqu'à ce jour, aucun problème quantitatif ou bactériologique n'a été recensé, une turbidité légère et très épisodique est présente sur cette partie du réseau qui dessert 63 abonnés.

La topographie du territoire permet une alimentation gravitaire sur l'ensemble du réseau cependant un grand nombre d'appareils de régulation est nécessaire (66 appareils sur l'adduction).

## Soutien financier

- Les adhérents de la Communauté de l'Eau
- L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



## Expertise technique



Ont participé  
(étude 2017):

Bièvre Isère Communauté

Communauté de communes du  
Trièves

Grenoble-Alpes Métropole

Communauté d'agglomération du  
Pays Voironnais

Saint Marcellin Vercors Isère  
Communauté

Communauté de communes de  
Bièvre Est

SIE la Dhuy

SIE Dolon Varèze

SIE du Guiers et de l'Ainan

SIE de Beaurepaire et Saint  
Barthelemy

SIE Région Grenobloise

Contrat de rivières Sud  
Grésivaudan

SIGREDA

CLE Drac Romanche

CLE Bas Dauphiné Plaine de  
Valence



## GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU

### Plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable

Les évolutions contextuelles sur le territoire et les évolutions réglementaires, avec notamment la loi MAPTAM (24 janvier 2014), la loi NOTRe (7 août 2015) et la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (30 mars 2016) ont incité la Communauté de l'eau à actualiser ses études sur la gestion globale de la ressource en eau réalisée entre 2008 et 2011, et dont les grandes conclusions sont intégrées dans le SCoT approuvé en décembre 2012.

Les résultats du plan de sécurisation à l'échelle du périmètre du SCoT de la Grande Région de Grenoble présenté dans ce rapport répondent à l'objectif de mise en place d'une nécessaire transversalité entre la gestion de la ressource en eau et l'aménagement du territoire pour mieux anticiper les évolutions au regard de la disponibilité de la ressource.

En premier lieu, ce travail a été conduit durant le premier semestre 2017 pour les 6 entités géographiques du document de planification, avec un double niveau d'analyse (intra et inter territoires) ; puis une synthèse sur la grande sécurisation et ses enjeux a été produite à l'échelle du SCoT en fin d'année.

Le Bilan Besoins Ressources et le plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable « nouvelle version » ont comme ambition d'alimenter l'évaluation du SCoT de la GReG réalisée en 2018. Par la suite, selon les choix politiques retenus, certains éléments conclusifs de ces études pourraient être intégrés dans la modification ou la révision du SCoT à compter de 2019.

Périmètre de l'étude : le SCoT

Directeur de la publication : Jérôme Dutroncy, Président de la C-Eau  
Codirectrice, coordination et suivi : Cécile Benech, responsable de la C-Eau  
Rédaction : Marie Ardiet, chargée de missions de la C-Eau  
Relecture - validation par les collectivités impliquées

